

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation :	08/12/2025
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	12
N° 5	

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ le 15 décembre, à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Suzy MACHUROT, Gérard BOURGEOIS, Marylène JEAN, Philippe SAINT-CLAIR-SPROUL-BOLTON, Ghislaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Cécile DE LUCA,

Procuration : Magali LORENZI à Ghislaine JAUMOTTE

Absents : Serge GAGNAIRE, Isabelle FABRE, Marine BLAISE
Secrétaire : Suzy MACHUROT

N°5 - OBJET : ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2026
(annule et remplace la délibération 3 du 8 septembre 2025)

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L.212-2, L. 214-5 à 8, L. 214-10, L. 214-11 et L. 243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document de plan d'aménagement forestier en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues au plan d'aménagement forestier, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 15/07/2025 pour l'exercice 2026 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ARRETE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
8	TS	25	1.4	OUI	2026
31	TS	210	8.4	OUI	2024
44	TS	540	10.9	OUI	2025

TS = coupe de taillis

- **ARRETE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 qui sont reportées à des années ultérieures conformément au dialogue entre Commune et ONF

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement	Année de report actée
50	TS	350	10.0	OUI	2025	2028
59	TS	260	10.5	OUI	2026	2029
60	TS	330	7.5	OUI	2026	2030
62	TS	420	12.3	OUI	2026	2030

- CHOISIT LE MODE DE VENTE SUIVANT

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
Parcelle 8	Bois bûche					X
Parcelle 31	Bois bûche					X
Parcelle 44	Bois bûche					X

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Suzy MACHUROT

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Frédéric ROUET